

GT EUROLAB « EQUIPEMENTS BASSE TENSION »

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date et lieu de la réunion : 15 Mars 2023 en visio-conférence (Teams)

Approuvé le :

Diffusé le :

Liste de diffusion :

Membres du GT (voir annexe – liste des participants),
Secrétariat EUROLAB France
P.TRINQUET, Permanent EUROLAB France
DGE-SQUALPI

Participants :

Nom	Société, organisme
Xavier SCHMITT	APAVE SUD EUROPE
Nicolas MOUGEL	BIZLINE
Lucas PORCO	CISTEME
Bertrand CALLENS	EMITECH
Marc LESCURE	LCIE
Anthony VINDEVOGHEL	LNE
Jérôme COMBE	Laboratoire POURQUERY
Pierre DELIVEYNE	SAGEMCOM
Jean-Pierre ROSSEROT <i>retrait du groupe</i>	SGS CTS
Jorge PINTO	TUV Rheinland France
Julien DE LAPEYRE DE BELLAIR	DGCCRF (laboratoire SCL Oulins)

Revue de l'Ordre du jour :

Mercredi 15 Mars 2023, visio-conférence (Teams), de 10h00 à 16h00.

- 1- Informations générales Eurolab, composition du groupe, Site Eurolab,
- 2- Compte rendu de la dernière réunion et suivi des actions
- 3- Sujets relatifs à la réglementation des produits électriques.
- 4- Essais de comparaison inter laboratoires.
- 5- Revue des avis techniques et avis techniques en cours, bilan des avis émis.
- 6- Questions posées par correspondance depuis la dernière réunion
- 7- Nouveaux sujets

L'ordre du jour est adopté, les nouveaux points rajoutés suivants :

Pas de nouveau sujet

1- Informations générales, composition du groupe, Site Eurolab.

Composition du groupe : départ de Jean-Pierre, qui quitte SGS, pas de communication de SGS pour indiquer s'ils enverront un remplaçant ou non.

½ Journées techniques en webinar organisées Q4 2022 (11 octobre et 29 Novembre 2022)
> pas de participations. > GT susceptible de contribuer en 2023

Création de GTs > réactivation GT Métrologie, création GT Agro-Alimentaire, Groupe V.A.E (Jérôme participe et pourra faire le lien avec notre GT, on peut prévoir de transmettre les discussions que l'on a eue dans ce GT))

CA 12 décembre > CR succinct sur activité du GT transmis

Suivi des actions

- Question sur EUROLAB France comme fournisseur de CIL. Question de clarification posée au COFRAC > position COFRAC de ne pas considérer le GT comme fournisseur de CIL devant faire l'objet d'une évaluation fournisseur externe.
- Pas eu de réunion animateurs depuis le dernier GT (voir suivi des actions)

Mise à jour à faire et voir le paramétrage pour l'accès aux documents toujours en cours (Marc)

Les 2 derniers CR validés (pdf) ont été envoyés à tout le monde par mail.

2- Compte rendu de la réunion Teams du 09/02/22 et suivi des actions

Pas de commentaires en séance, le compte rendu est approuvé avec les corrections et modifications apportées par Pierre.

- A diffuser et mettre sur site Eurolab France (Marc) > a faire

Suivi des actions - Mise à jour du tableau des actions

Action	Qui	Point au 15/03/2023
Revue des avis techniques : travail de revue en réunion, par paquets	Tous (voir tableau)	En cours
Vérification contact prise 2,5A sur socle 16A avec probe B- relancer coté LCIE/NF, pour pouvoir revenir vers le 23B avec des résultats d'essais probants	Labos - LCIE	En cours
Mise à jour document et site internet GT EBT. Investigation à mener et revue à faire sur les documents téléversés	Marc	Sujet des accès aux documents à creuser
Interco alimentation : Pierre regarde s'il existe d'autres échantillons dispos sur un autre modèle d'alim.	Pierre	En cours
interco sur les sections de câble, > action Jérôme pour envoi échantillons	Jerome	7 échantillons transmis à Marc
Appareils alimentés en USB-C (question discutée 9-2-22 -)	Tous	Revenir sur le sujet en remontant un cas concret au niveau OSM-EE. Pierre : info le projet de norme 63315 transmis au stade CD aux comités nationaux (prév oct 2023) – prévus comme norme horizontale applicable a tous les appareils utilisant un port USB. Pierre a fait en séance une présentation du CD de la norme 63315 Par rapport à la question discutée en Février 2022, dans le cas d'un appareil prévu pour être alimenté en USB-C, il faut indiquer que les conditions de défaut de l'alimentation fournissant le USB-C (qui n'est pas forcément fournie) devraient normalement être prises en compte dans les conditions de fonctionnement anormales de l'appareil a tester. Selon 5.4.1 de la IEC 62368-3 – qui n'est pas obligatoire-, 130% de la tension max nominale ou 150% si tension nominale est inférieure ou égale à 5V. Ces valeurs sont les valeurs retenues par la norme IEC 60598-1 ed9 pour les

		<p>luminaires alimentés par un PSE. De façon générale, les normes produits ont des tolérances pour les réseaux DC mais ne prennent pas vraiment en compte ces situations de défaut en amont pouvant survenir.</p> <p>Pour les appareils couverts par la 62368-1 alimentés par USB, l'application n'est pas obligatoire normativement (décision TC 108/753/INF)</p> <p>Nota : il existe un texte complétant la Directive RED traitant des exigences pour les chargeurs universels https://www.europarl.europa.eu/RegData/commissions/imco/inag/2022/07-01/IMCO_AG(2022)734319_EN.pdf</p>
Remonter le sujet lien RED entre les 3 GT et sujet des diffusion de CR lors de la prochaine réunion de coordination des animateurs (Marc)	Marc	Attente prochaine réunion animateurs
Communiquer sur la position du COFRAC pour les CIL une fois celle-ci reçue	Marc	Fait lors de cette réunion
Contacteur le responsable de Mme SAAD pour avoir des infos a la fois sur les évolutions et sur le remplacement	Marc	A faire
Incohérence du texte annexe ZF de EN 60335-1 A15, et publication au JOUE de normes EN60335-2-59, 2-70, 2-71. Consulter UF61 pour comprendre	Julien	En cours

3- Sujets relatifs à la réglementation et à la normalisation des produits EBT

3-1 Infos LVD

Plus d'information automatique (publication de normes au JOUE, avis ou infos sur LVD WP,..) depuis le départ de Mme SAAD.

Une liste des nouvelles normes harmonisées au titre de la LVD a été publiée en janvier 2023

CR du LVD WP de juin 2022 sur <https://circabc.europa.eu> (joint) : pas de nouveau sujet technique, toujours le suivi des objections formelles sur les normes EN 60335-2-9, 2-14, 2-60, 2-27.

Prochaine réunion Juin 2023. Pas d'ordre du jour publié sur CIRCA à ce jour

3-2 autres sujets

La désynchronisation entre les publications au niveau normatif et la publication JOUE est de plus en plus compliqué à suivre.

Le renouvellement de l'appel d'offre consultant a créé un au retard (296 normes en retard..) Dans certains cas les dow de normes sont passés alors que la nouvelle norme n'est pas publiée au JOUE.

Le site du CENELEC donne des infos sur le backlog. (Voir lien ci-dessous)

<https://www.cenelec.eu/news-and-events/events/2022/2022-12-05-webinar-restart-has/>

4- Essais de comparaison inter laboratoires

Inter-comparaison lancée sur la mesure des sections de câble : campagne sur la section des conducteurs (méthode normalisée EN60228) appliquée sur les petites sections (0,15 mm²)
10 échantillons sont disponibles Marc 7 (BIZLINE, LNE, SAGEMCOM, EMITECH(2), LCIE(2)), Jerome 3 (TUV, APAVE)

APAVE SUD EUROPE
BIZLINE
EMITECH (2)
LCIE (2)
LNE
Laboratoire POURQUERY
SAGEMCOM
TUV Rheinland France

Préparation du fichier Excel permettant de fournir les instructions et de saisir les résultats faite en séance.

Calendrier :

- *Envoi des échantillons aux labos : avant le 30 Mars (Jérôme & Marc)*
- *Réalisation des mesures et transmission des résultats à Marc : avant le 30 Juin (Labos)*
- *Compilation des résultats et présentation à la réunion de septembre (Marc)*

Interco sur Alimentation :

Pierre regarde s'il lui est possible de fournir des échantillons d'alim sur un autre modèle en nombre suffisant (base 16 échantillons) > toujours en cours.

5- Revue des avis techniques et avis techniques en cours

➤ *Envoyer la revue de l'avis (ed G) et publier sur le site Eurolab (Marc)*

6- Sujets posés par correspondance depuis la dernière réunion

6-1 22-09-21 JP Re Friteuse à Air

Friteuse à air / Air Fryer.

Norme applicable ce jour en Europe :

NF EN 60335-2-9 :2004+A1 :2004+A2 :2006+A12 :2008+A13 :2012

Problème sur la classification du produit :

- *Contrôle en France : Four mobile/ oven ;*
- *SGS: Cocotte/ roaster*

Impact : Lors des essais d'échauffement pour un four, la paroi arrière est placée aussi près que possible contre le coin d'essai = échauffement excessif du câble d'alim avec le rejet de la chaleur par les aérations.

Cocotte : Loin des parois d'essais = échauffement câble alim OK.

Les définitions de la version de 2004 ne permettent pas de trancher clairement la classification.

Existence d'une décision EK qui classifie ce genre de produit comme un roaster.

Dans la version IEC 60335-2-9 :2019, la définition change et on pourrait comprendre que ce genre de produit est un four.

« 3.5.110 -four : appareil comportant une cavité chauffée avec une porte ou un tiroir et construit de telle façon que les aliments, mis dans un récipient ou non, puissent être placés sur une étagère»

Cependant, La chine m'a envoyé un extrait d'un TC61 comme quoi les air fryer serait clairement défini comme des roasters e si je comprends tout, un projet d'amendement ?

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Réponse :

La classification adoptée pour le type de produit présenté ci-dessous (correspondant au type de produit objet de la question) serait une classification en 'cocotte' et non pas en four



6-2 23-01-11 Jérôme Echauffements gaufrier avec thermostat

je souhaiterais avoir vos retours concernant le déploiement de l'essai d'échauffements sur des gaufriers.

Lorsque l'on fait les échauffements, on fait l'essai en position fermée, mais également en position ouverte car l'appareil fonctionne bien dans les 2 positions sans avertissements spécifiques pour l'utilisateur si l'appareil reste ouvert.

La norme demande de faire la position fermée jusqu'à régime établi (ce qui n'est pas la réalité de l'usage sinon la gaufre ou le sandwich brûlent...) Par conséquent nous effectuons également l'essai en position ouverte jusqu'à régime établi sauf si il y a une information limitant la durée d'usage de l'appareil dans les instructions.

Merci pour vos retours respectifs si vous testez ce type de produits

3.1.9.103 Les gaufriers comportant un thermostat sont mis en fonctionnement avec le thermostat réglé à sa position la plus élevée. Les autres gaufriers sont mis en fonctionnement de façon que la température au centre de la surface chauffée soit maintenue à $210^{\circ}\text{C} \pm 15^{\circ}\text{C}$ en les mettant sous et hors tension.

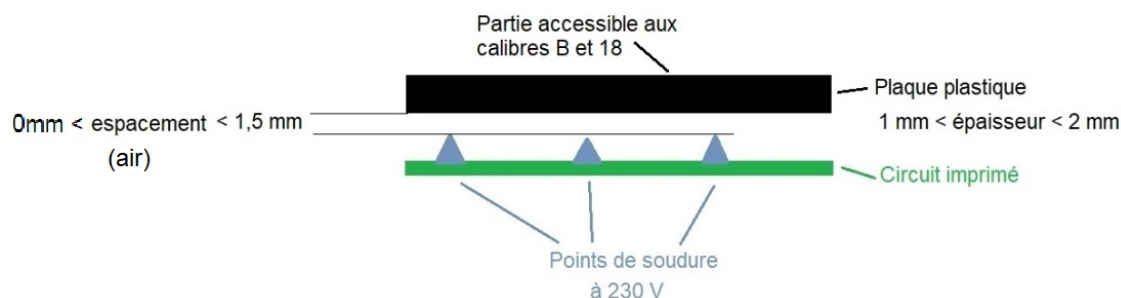
Réponse :

La norme ne précise pas la position ouverte ou fermée de l'appareil. Logiquement, la position ouverte (qui correspond à une position de fonctionnement possible en usage normal (attente entre 2 gaufres)) est la plus défavorable du point de vue de la puissance, donc, doit être prise en compte, selon les instructions fournies : si aucune instruction/ avertissement n'est donné la mesure des échauffements en position ouverte est réalisée en continu, sinon les indications données sont suivies.

➤ *S'assurer que cette interprétation est OK > avoir une confirmation via OSM et/ou TC61.*

6-3 23-01-23 Julien Question pour Eurolab

Suivant le schéma joint, a-t-on une non-conformité selon la norme 60335-1 ? Si oui à quel(s) article(s) ?



Réponse :

Pour le LCIE, la construction peut être examinée comme une isolation renforcée, la distance à travers cette isolation renforcée est la somme de l'épaisseur de la couche d'air et de l'épaisseur de la couche plastique. Si cette valeur est supérieure ou égale à 2 mm, la construction répond à l'article 29.3.1 de la norme IEC 60335-1, sous réserve que les contraintes mécaniques appliquées en usage normal ne modifient pas ces distances.

Dans le cas où la plaque plastique seule est évaluée comme une isolation renforcée (non conforme au 29.3.1), on applique le 29.3.3 et le 29.3.4.

- Avoir confirmation de l'OSM-HA sur l'approche 1 (LCIE) suite aux évolutions normatives (retrait de la note des couches d'air en 2003) (Marc)

6-4 23-02-02 Jerome question 60335-1

J'aurais une autre question que je souhaite aborder lors de la prochaine réunion.

Dans le cadre de certains paragraphes (§25.7, § 25.14), il est demandé de prendre en compte la masse de l'appareil. Or, dans le cas d'appareils comportant un réservoir, cette masse peut être sensiblement différente si le réservoir d'eau, d'huile...est vide ou rempli.

Actuellement nous déployons la norme européenne avec ses amendements jusqu'au A14 et de ce fait nous utilisons le guide Cenelec TR50417 qui renvoie à une interprétation où les mesures se font réservoir vide.

Or l'amendement A15, supprime la référence à ce guide d'interprétation. Nous voulons savoir la position à suivre sachant qu'une interprétation OSM récente, préconise de faire l'essai réservoir plein. Comment prendre en compte cette dernière dans le cas d'essai ne faisant référence uniquement à la norme (marquage CE) ?

Merci pour vos retours

extrait de la 50417 :

1996/02 – General

Athens, November 1996, CLC/TC 61(SEC)1098

CLC/TC 61(SEC)1087

The mass of the appliance is to be considered with the empty appliance, if nothing is said in the particular standard or for a particular clause.

Décision OSM HA 02/2021

ECS operational staff meeting household appliances decision sheet			OSM HA N° 02/2021
Sub cl.	Meeting	Agenda item	Document
25.7,25.15	OSMHA 2021	5.1.1	CERTIF/01/2021
Standard <input type="checkbox"/>	EN 60335-1:2012 +A11:2014+A13:2017 +A1:2019 +A2:2019 +A14:2019		Date 2021-10-07
Question	<p>Q1: If an appliance has water containers (e.g. coffee machines, vacuum cleaners, liquid blenders) the measurement of the weight of the appliance (for clauses 25.7 and 25.15), shall be done with the containers filled with their rated capacity?</p> <p>Q2: Appliances with other types of loads (e.g. oil in deep fat fryers or flour + water in food processors) shall be weighted loaded?</p>		
Decision	<p>Q1) for §25.14 and 25.7 the mass of the appliance is determined with any container filled to their rated capacity. (the worst possible condition in normal use (§5.5)) and then tested accordingly</p> <p>Q2) see Q1</p>		

?

Réponse :

Le document TR 50417 est toujours publié par le CENELEC mais n'est plus applicable depuis la publication de l'amendement A15 de l'EN 60335-1 (dow 21/6/2023).
Par conséquent, sur la question considérée, c'est la décision récente de l'OSMHA (N°02/2021) qui s'applique.

6-5 23-03-07 Jorge question 60598-1 connecteur USB

Il s'agit du point suivant qui est nouveau dans IEC60598-1:2020 :

5.2.15 For Class III luminaires powered via information technology communication cabling, connection to the supply shall be made by means of connectors complying with IEC 60603 (all parts) or IEC 62680 (all parts).

NOTE The given requirements for PoE are adapted from IEC 62368-3:2017.

Compliance is checked by inspection.

Nous avons de plus en plus de luminaires classe III utilisant des connecteurs USB-C pour les alimenter ou pour recharger des batteries internes.

Nous demandons donc aux clients une preuve que le connecteur USB-C est conforme à la norme IEC 62680-1-3, mais apparemment les clients ont quelques difficultés à trouver un tel composant certifié.

Y a-t-il un moyen de l'accepter quand même ?

Comment faites-vous en ITAV pour l'acceptation de ces connecteurs ?

Réponse :

Il n'y a pas ce type d'exigences dans les normes IEC 62368-1 ni IEC 62368-3.

La norme IEC 60598-1 utilise à certains endroits (définitions) le terme 'par exemple' en référence aux connecteurs, mais c'est le seul endroit où il y a un 'doit'.

Le texte de l'article 5.2.15 de la norme ne prête pas à interprétation, il est difficile, en l'absence de changement du texte, de l'appliquer différemment

➤ [Remonter la question au niveau du IEC TC34 \(Jorge\)](#)

6-6 23-03-08 Julien electrodom typeX

Bonjour,

Auriez-vous un exemple de produit ayant une fixation de type X en électrodomestique? Avec et/ou sans câble spécialement préparé.

3.2.4 fixation du type X

méthode de fixation du câble d'alimentation telle qu'il puisse être facilement remplacé

Merci d'avance,

Réponse :

Le type X n'est effectivement pas très répandu, la très grande majorité des constructions à câbles étant de type Y.

Un câble qu'il est possible de modifier par l'utilisateur mais qui ne comprend pas d'instruction dans la notice pour le changement obligatoire par un service spécialisé est considéré comme un type X.

7- nouveaux sujets

Pas de nouveau sujet

9 – prochaines réunions-

Réunion plénière :

26/09/2023 à confirmer (en présentiel, lieu à définir 2 mois avant minimum, LNE Paris ou invitation labo)